Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260911-DELIB_2026_24-DE

Moustéru

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze du mois de septembre, à dix-neuf heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Véronique Tréhiou, Gérard Le Merrer, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Damien Collet, Cyril Thomas, Jules Debuly, Énora Hillion, Maithena Dabancens.

Le président de séance constate que le quorum est atteint.

Absents excusés : Sandrine Tanguy a donné procuration à Magalie Le Merrer
Nadège Le Guillou a donné procuration à Frédéric Le Meur.

Secrétaire de séance : Gérard Le Merrer

Délibération n° 2026/24

Objet : Maison des solidarités de Guingamp

Le maire présente le projet de la maison des solidarités de Guingamp. En effet il s'agit de la restructuration de l'ancien magasin «GammVert» de Guingamp pour l'accueil de 4 associations caritatives (la Croix-Rouge, le Centre d'Aide Alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire). Ces associations actuellement hébergées par la Ville de Guingamp dans des locaux inadaptés, rue du 48ème Régiment d'Infanterie (près de l'UCO).

C'est un projet de dépenses d'investissement d'un montant d'1,6 M € TTC.

Compte tenu de l'origine géographique des bénéficiaires des 4 associations, sont appelées à participer au plan de financement de l'opération :

- Les communes de l'aire urbaine de Guingamp (ex Guingamp Communauté) : 10 €/habitant pour Guingamp, 8 €/habitant pour les autres communes.
- Les autres communes ayant des bénéficiaires d'une des 4 associations originaires du territoire communal et/ou correspondant à l'aire géographique d'activité d'une des associations caritatives : 4 €/habitant.
  Pour Moustéru, le montant attendu est de 2 580 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Dit** que ce point sera étudié à l'élaboration du budget 2027.

Le Maire
Frédéric Le Meur

MAIRIE DE MOUSTERU 22200